

Droits de sucessions pour ma fille majeur

Par bernard devaud, le 25/08/2018 à 09:03

bonjour veuf 1 enfant proprietaire d un bien de 160000 euros environ de 1/4 en pleine propriete et 3/4 en usufruit quels seront les frais de sucession pour ma fille majeur a mon deces je suis age de 77 ans merci pour vos reponses

Par **Peretto**, le **25/08/2018** à **09:39**

Bonjour,

Je suppose que la nue propriétaire est votre fille ?

Donc si la succession ce porte uniquement sur ce bien votre fille a l'heure d'aujourd'hui ne paye pas de droit de succession grâce à l'abattement de 100000 euros.

Sauf si vous avez utilisé cet abattement pour lui faire une donation .

Par bernard devaud, le 25/08/2018 à 09:52

je vous remercie c est clair et net